

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018
A 20 h 00**

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marcelle ANDRE - Maire -, a pris les décisions suivantes :

Membre absent excusé :

. Laurent ROUILHET ayant donné pouvoir à Jeanpierre DURAND

Membres absents non excusés :

. Aude FISCHER-DIDIER
. Olivier SALVAT

Secrétaire : Anne-lise MONNOT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire rappelle le compte rendu de la séance précédente et demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2018.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à la séance, à savoir :

"Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2018 »

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ordre du jour avec le point supplémentaire ci-dessus énoncé.

**I - INTERCOMMUNALITE – RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES CHARGES TERRITORIALES) DRESSE LE 13 SEPTEMBRE 2018**

2018-054

Le Conseil Municipal, amené à se prononcer sur le rapport de la CLECT en date du 13 septembre 2018 qui lui avait été transmis avec la convocation à la présente séance, en approuve, à l'unanimité le contenu qui se traduit notamment, pour la commune de SAINT-AMÉ, par une attribution de compensation de 729 023 € au lieu des 756 019 € initialement prévus en raison du transfert de la compétence « école de musique », soit une somme de 26 996 € déduite de l'attribution de compensation initialement prévue.

II - RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-AMÉ DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE GRANITE – IMPACT FINANCIER - DROIT A COMPENSATION FINANCIERE AU REGARD DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET DES ORDURES MENAGERES – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

2018-055

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, décide d'entériner la synthèse de l'étude menée par le bureau STRATORIAL FINANCES et son rapport en date du 13 octobre 2017 portant sur les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune de SAINT-AMÉ de l'ex Communauté de Communes Terre de Granite ; Synthèse qui fait apparaître que la commune de SAINT-AMÉ devrait bénéficier :

- au titre du budget des « ordures ménagères », eu égard au résultat de clôture constaté au 31 décembre 2016 dans le compte de gestion du budget annexe des ordures ménagères de la communauté de communes, d'une somme de 147 588 €

- au titre du budget principal : d'une somme de 75 491 € au terme d'un calcul relevant de la méthode alternative, et sous réserve d'une synthèse conjointe entre les deux bureaux d'étude puisqu'il a été convenu que STRATORIAL FINANCES et KPMG (bureau d'études mandaté par la Communauté de Communes des Hautes Vosges) devaient revoir ce dossier ensemble.

S'agissant de ce dernier point, compte tenu des deux méthodes de calcul étudiées par le cabinet STRATORIAL FINANCES, et qui aboutissent à des résultats différents, l'assemblée tient toutefois à rappeler que les biens qui ont été retransférés au 1^{er} janvier 2017 à la commune de SAINT-AMÉ ont dû faire l'objet, dans l'urgence, de travaux de remplacement ou de réparation budgétairement très conséquents.

L'assemblée demande à la Communauté de Communes des Hautes Vosges de bien vouloir se prononcer sur la suite à donner aux demandes de reversement et compensation telles qu'énoncée ci-dessus et donne pouvoir à Madame la Maire pour engager et poursuivre toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette affaire.

III - NATURA 2000 – DOSSIER DE TRAVAUX EN PARCELLE N° 1 EN FORET COMMUNALE – CONTRAT POUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES COMITES REGIONAUX DE PROGRAMMATION (CRP – FEADER) – APPROBATION

2018-056

Le présent point est présenté à l'assemblée à titre d'information car un mail arrivé ce jour, émanant du coordinateur chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel des Ballons des Vosges, indique qu'un élément manquant ne permettra pas de soumettre ce dossier à délibération lors de cette séance. Le sujet sera donc présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

IV - CONVENTION DE LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL A VOCATION AGRICOLE AVEC MONSIEUR XAVIER DUC AU LIEUDIT "LES RAUTES"

2018-057

L'Assemblée, à l'unanimité, accepte les clauses de la convention de location de terrains, à titre de pré de fauche, sis au lieudit "Les Rautés", à passer avec Monsieur Xavier DUC moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 30.00 €.

V - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION DU 01.01.2020 AU 31.12.2025 – HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES VOSGES

2018-058

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
. décide

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques PREVOYANCE et SANTE que le centre de Gestion des Vosges va engager en 2019
- de confier au Centre de Gestion des Vosges le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents retraités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC).

. prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1^{er} janvier 2020.

. autorise Madame la Maire à mandater le Centre de Gestion pour le lancement d'un éventuel nouveau contrat-groupe anticipé en cas de modification des conditions contractuelles ou insatisfaction du service rendu.

VI - SMIC – DEMANDE D'ADHESION DE COLLECTIVITES

2018-059

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion :

- de la commune de VAUDONCOURT
- du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

VII - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE - ACTE CONSTITUTIF - PERIODE 2019-2020

2018-060

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire à ce sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy, étant entendu que la participation financière de la commune de Saint-Amé est fixée et sera révisée conformément aux dispositions de l'article 6 de cet acte constitutif.

Madame la Maire est autorisée à prendre toutes mesures d'exécution faisant suite à cette décision.

VIII à XI - COMPTES RENDUS DE DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES :

2018-061 à 2018-064

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations, récapitulées ci-dessous :

Date de la décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
05.08.2018	Marché	Transport scolaire intra-muros – Année scolaire 2018/2019	106.70 € TTC/jour scolaire
12.07.2018	Marché	Transport scolaire des élèves de l'école maternelle à destination du restaurant scolaire	24.01 € TTC/ jour de prestation
28.08/2018	Convention	Prestation d'animation des services périscolaires pour l'année scolaire 2018/2019	18 507.00 €
11.07.2018	Convention	Formation PSC1 pour 5 agents	45.00 €/agent
27.07.2016	Bail	Location logement F4 sis 4 Place Simone Veil – à compter du 1 ^{er} août 2018	410 €/mois

XII - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AVEC EFFET DU 1ER JANVIER 2019 POUR CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

2018-065

Dans le cadre de la mise en place du remplacement de la DGS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter la modification suivante au tableau des effectifs du personnel communal avec effet au 1^{er} janvier 2019 :

* Création d'un poste d'attaché territorial ou de rédacteur, ou de rédacteur principal 2^{ème} classe ou de rédacteur principal 1^{ère} classe selon le profil du ou de la candidate qui sera retenu(e) à l'issue des dossiers de candidature reçus.

XIII- DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

2018-066

A l'unanimité, l'assemblée accepte d'apporter la décision modificative suivante au Budget Primitif 2018 de la commune :

- Opération 116 (Installation d'un système de vidéo-protection) – Article 2315 : + 2 800 €
- Article 022 (dépenses imprévues) – 2 800 €

AFFAIRES ET COMMUNICATIONS DIVERSES

✦ **Madame la Maire**

1. Remerciements :

- ✓ de Monsieur MARTIN, président du tennis club pour la remise en état des courts ;
- ✓ Pour l'octroi de subventions communales : de AITHEX, de la Société des Fêtes et des Restos du cœur (subvention du CCAS) ;
- ✓ De l'Établissement Français du Sang pour le déroulement de la journée du don du sang du 17 août.

2. Très haut débit :

Par courrier du 15 juin, la Région Grand Est informe que les opérations relatives au très haut débit seront engagées dans la commune entre août 2020 et août 2021.

3. La médiathèque intercommunale

Informe que, dans le cadre des actions auprès du public scolaire, tous les groupes scolaires du réseau vont être invités à une première visite guidée au sein de cette structure afin de la faire connaître à tous les élèves.

4. Commission de révision des listes électorales

Compte tenu des nouvelles dispositions en la matière, ladite commission sera désormais composée de conseillers municipaux et, dans la mesure où l'assemblée est issue de 2 listes différentes, elle devra comprendre 3 conseillers issus de la liste principale et 2 de la seconde liste.

Se sont proposés :

- liste majoritaire : Bernard CREUSOT, Nadine THIRIET et Christine BARTOLOMEO
- liste minoritaire : Odette ROUILLON et Gervais FRANCOIS

✦ **Monsieur Dominique ROBERT**

5. Le point sur les travaux terminés

Il est donné lecture de la liste des travaux terminés ou, pour les travaux en cours, de leur état d'avancement.

Madame le Maire propose une visite des travaux réalisés fin novembre.

6. Vente de bois du 20 septembre

Aucune vente n'a été réalisée en raison d'éléments extérieurs (bois de tempête venant d'Allemagne, bois atteints du scolyte sur le secteur...).

7. Le concours des maisons fleuries

Va devenir « la soirée des amis des fleurs et des jardins » ; la réception aura lieu le 23 novembre à 18 h 00 et sera animée d'une conférence à laquelle la moitié des membres du conseil municipal devrait assister.

✚ **Monsieur Jeanpierre DURAND**

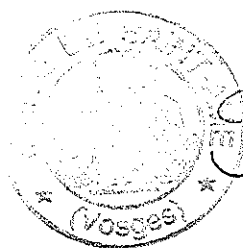
8. Etude « assainissement » - Phase 2 (sur 5 au total)
Le compte rendu vient d'arriver et il est à exploiter. D'ores et déjà, il est certain que les travaux préconisés seront peu aidés par les services de l'Etat.
9. Opération « Brioches »
Samedi 13 octobre avec 3 points de vente : devant la boulangerie, devant « le Feuilleté » et devant la pharmacie.
10. Voyage des seniors
Début octobre, près de Concarneau, avec 51 participants ; il s'est « excellement » bien passé à tous les points de vue. La prochaine destination sera « Les Issambres ».

✚ **Madame Martine BARADEL**

11. Manifestations à venir :
 - . Sainte Barbe : A Saint-Amé, le samedi 24 novembre
 - . 11 Novembre, avec un gros programme (inauguration du square Julie Victoire Daubié, de l'allée des frères Gehin, dévoilement de la stèle des AFN, inauguration de la place Maréchal de Lattre...)
 - . Saint Nicolas (et Père Fouettard) : appel à bénévoles...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La Maire,
Marcelle ANDRE



P.S. : Les Conseillers qui auraient des observations à formuler sur ce compte-rendu sont priés de bien vouloir les présenter par écrit, et de les déposer au début de la prochaine séance, en même temps qu'ils voudront bien signer le procès-verbal sur le registre